





DR

**De nécessaires
évolutions
pour conforter
de manière durable
le HCE et l'égalité f-h**

LES PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS DU HCE pour l'avenir

Le riche bilan qui vous est présenté dans ce Rapport d'activité a été rendu possible au prix d'efforts importants, tout particulièrement du Secrétariat général, et par ailleurs des membres. Chacun et chacune peut mesurer qu'une telle situation ne peut perdurer. Afin que se poursuive cette dynamique, et que sur ces bases solides se développe une culture au long cours de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les mentalités et les politiques publiques, le Haut Conseil à l'Egalité doit absolument être conforté durablement dans ses missions, ses moyens et son indépendance. C'est le sens de la motion adoptée par les membres du HCE réuni.e.s en assemblée plénière le 17 décembre 2015.

Motion adoptée à l'unanimité des membres du HCEfh

réuni.e.s en plénière le 17 décembre 2015

« Pour un Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes renforcé et pérennisé »

Nous, membres du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes - représentant.e.s d'associations, personnalités qualifiées, universitaires, élu.e.s, haut.e.s fonctionnaires -, réuni.e.s en Assemblée plénière le 17 décembre 2015, souhaitons, au terme du 1^{er} mandat 2013-2015 du HCEfh, adresser unanimement les messages suivants au Gouvernement et à la représentation nationale :

1. Face aux inégalités structurelles qui persistent entre les femmes et les hommes, les gouvernements successifs mènent en France depuis plus de 40 ans des politiques visant l'égalité de droits entre les sexes. En 2012, une impulsion forte a été donnée en faveur des droits des femmes et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement a réactivé ou mis en place de nouveaux instruments venant conforter la double approche de l'égalité (l'*approche spécifique* – via des mesures positives en faveur des femmes - et l'*approche intégrée* pour couvrir toutes les politiques publiques) : retour d'un ministère dédié, volet systématique « égalité femmes-hommes » dans les études d'impact des projets de loi, nomination de haut.e.s fonctionnaires à l'égalité dans chacun des ministères, et de référent.e.s égalité dans chacun des cabinets ministériels, réactivation du comité interministériel aux droits des femmes qui établit pour chaque ministère une feuille de route annuelle.
2. Dans ce nouveau contexte, le HCEfh a été créé par le Président de la République et installé par le Premier ministre le 8 janvier 2013 pour exercer quatre missions : *concerter, évaluer, proposer* et enfin *informer* via l'animation du débat public. De par son organisation même en cinq commissions sectorielles - parité, santé, violences, stéréotypes, international - le Haut conseil revendique une approche transversale. Il reprend ainsi les missions de précédentes instances, en premier lieu l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la Commission nationale contre les violences faites aux femmes et la Commission sur l'image des femmes dans les médias.

3. Au terme du premier mandat 2013-2015, les résultats sont, nous le pensons, reconnus dans des cercles de plus en plus larges. Le HCEfh s'est rapidement installé comme une instance « originale » dans le paysage institutionnel. Sept rapports de prospective et d'évaluation, neuf avis, un plaidoyer de haut niveau, deux études et deux guides ont été produits grâce au travail considérable de ses cinq commissions.
4. Nous avons en effet formulé un certain nombre de propositions dans le cadre de chantiers ouverts par le Gouvernement ou les parlementaires, et par ailleurs été force d'impulsion sur une série de sujets majeurs pour les droits des femmes. Ce fut notamment le cas pour :
 - l'accès au droit à l'IVG sur internet comme dans les territoires ;
 - l'émergence du concept d'éga-conditionnalité des financements publics au service de la lutte contre les stéréotypes de sexe, et l'outillage pratique pour une communication publique non sexiste ;
 - la prise en compte des inégalités femmes-hommes dans la réforme du droit d'asile ;
 - l'évaluation de la mise en oeuvre des lois dites de parité lors des élections municipales et communautaires, européennes et sénatoriales de 2014 ;
 - la mise en débat public du phénomène de harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports en commun et sa prise en compte par un plan gouvernemental ;
 - la prise en compte des inégalités renforcées entre les sexes dans les territoires fragilisés par la politique de la ville et la politique des ruralités ;
 - le plaidoyer partagé pour soutenir et compter avec les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique dans l'accord de Paris issu de la COP 21.
5. Tout notre travail – bénévole rappelons-le – a été possible grâce à notre engagement collectif, dans un contexte marqué par un statut et des moyens quasiment inchangés par rapport aux trois postes « équivalent temps plein » affectés au feu Observatoire de la Parité, dont le périmètre était infiniment moindre que celui du HCE.
6. Il nous apparaît souhaitable qu'il y ait une juste adéquation entre les missions confiées à notre Haut conseil, et les moyens humains et financiers dévolus pour y répondre. La question des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes est aujourd'hui une politique publique à part entière. 20 ans après la création de l'Observatoire de la Parité et 3 ans après la création du Haut Conseil à l'Egalité, notre institution doit disposer d'un statut propre et de moyens humains et financiers à la hauteur des missions qui lui sont confiées. C'est une question d'efficacité des politiques publiques comme de reconnaissance de l'importance accordée aux droits des femmes.
7. C'est ainsi que, solennellement, **nous demandons que dans les prochains mois la perennité du HCEfh soit assurée par son inscription dans la loi. Cela devra également permettre d'asseoir la légitimité de son champ d'expertise et de reconnaître explicitement le caractère indépendant de ses travaux. Enfin, un rattachement fonctionnel exclusif auprès du Premier ministre aurait tout son sens eu égard à la transversalité de notre domaine d'expertise, et faciliterait le fonctionnement quotidien de l'instance.**

Les membres du HCEfh réuni.e.s en plénière

A Paris, le 17 décembre 2015.

**De nécessaires évolutions
pour conforter de manière durable
le HCEfh et l'égalité f-h**

LES PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS DU HCE

pour l'avenir

Plus largement, poursuivre et amplifier les efforts pour des politiques d'égalité femmes-hommes cohérentes, structurantes et inscrites dans la durée

Relever le défi du passage de l'égalité en droit à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines appelle une volonté politique constante et sans cesse réaffirmée pour consolider dans la durée les instruments de l'approche intégrée de l'égalité.

La méthodologie développée depuis 2012 au niveau de l'Etat pour s'assurer d'une mobilisation interministérielle constante et transparente doit être poursuivie :

- portefeuille ministériel dédié aux droits des femmes, de préférence de plein exercice ou placé auprès du Premier ministre ;
- feuilles de route ministérielles arrêtées tous les ans en Comité interministériel aux droits des femmes dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel lui-même inscrit dans une stratégie internationale et communautaire continue ;
- tableau de bord interministériel de l'égalité fixant l'horizon de l'égalité à partir d'objectifs, d'échéanciers et d'indicateurs de suivi chiffrés ;
- animation d'un réseau de référent.e.s égalité femmes-hommes dans chaque cabinet ministériel, de haut.e.s fonctionnaires à l'égalité dédié.e.s dans chacun des ministères pouvant à leur tour s'appuyer sur un réseau de référent.e.s égalité dans chacune des directions.

Cette méthodologie et les politiques publiques qui en découlent doivent reposer sur des crédits budgétaires adéquats pour produire tous leurs effets. Or, comme le HCE l'a souligné dans l'introduction de l'Avis porté sur le projet de loi pour l'égalité réelle, le budget du ministère en charge des droits des femmes, avec 26 millions d'euros en 2016, demeure toujours et sans conteste le plus petit budget de l'Etat. A ces crédits s'ajoutent les contributions de nombreux ministères également impliqués par les politiques d'égalité. Ainsi, la politique transversale de l'égalité femmes-hommes mobilise plus de 180 millions d'euros par an (cf. le document de politique transversale « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes » annexé chaque année depuis 2013 au projet de lois de finances). Pour autant, cette enveloppe reste largement insuffisante, tant au regard des besoins des personnes concernées, que de l'ampleur des inégalités entre les sexes et du travail sur les mentalités qu'elle implique.

Eu égard au déploiement de l'approche intégrée de l'égalité, les chantiers ouverts sont de plus en plus nombreux et nous nous en réjouissons. Qui plus est, est affirmée en tant que priorité politique de premier plan la mise en œuvre concrète et réelle de l'égalité femmes-hommes. Là encore, nous saluons et nous nous félicitons de cette volonté politique. Mais, nous soulignons que le renforcement des moyens dédiés s'avère en conséquence indispensable. Comment, sans cela, imaginer que la formation, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation qu'implique l'arsenal législatif et réglementaire relatif à l'égalité femmes-hommes puissent se déployer sur le terrain sans des administrations, des associations, des instances chef.fe.s de file en capacité de répondre à leurs missions respectives ?

Le Haut Conseil souligne que l'égalité femmes-hommes est un levier de développement et de croissance des plus importants. Alors que la crise économique et sociale profonde dans laquelle nous sommes plongé.e.s depuis 2008 génère des risques certains, cette même crise ouvre dans le même temps de réelles opportunités. La crise peut et doit pousser les pouvoirs publics à comprendre en quoi les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes sont un véritable levier de transformation dans une période où nous devons inventer un nouveau système et un nouveau modèle de société. L'égalité femmes-hommes libère des potentialités importantes. Elle nous pousse à interroger nos manières de faire, de penser, de communiquer, de produire, de consommer... Lutter contre les violences de genre, battre en brèche les stéréotypes, étendre la parité, défendre les droits sexuels et reproductifs des femmes ou encore porter les droits des femmes aux niveaux européen et international, sont autant d'investissements d'avenir qui transforment et émancipent la société dans son ensemble. ■



Matinée de travail du HCE à Superpublic le 23 juin 2015 consacrée aux enjeux d'innovation publique pour les politiques d'égalité.

**De nécessaires évolutions
pour conforter de manière durable
le HCEfh et l'égalité f-h**